

Le tableau 26 montre que l'administration provinciale a coûté moins cher per capita dans les provinces de l'Est, pendant la période de 1871 à 1934. Néanmoins, cela ne veut pas dire que l'augmentation des services rendus aux populations des provinces situées à l'ouest de la rivière Ottawa ne vaut pas ce qu'ils coûtent.

Pendant le demi-siècle qui a suivi la Confédération, les budgets provinciaux, publiés par chaque gouvernement d'après sa propre méthode de comptabilité, ne permettaient pas de comparer entre elles les diverses provinces, fait éminemment regrettable au point de vue statistique. Lors de la création du Bureau Fédéral de la Statistique en 1918, sa section des Finances s'efforça d'établir une base de comparaison entre les budgets provinciaux, groupant ensemble les recettes présentant certaines analogies, telles que celles découlant des droits de succession, de la taxe sur les compagnies, des ventes de terres domaniales, des droits régaliens sur les forêts, les mines et les pêcheries, de même que les dépenses par des services comme ceux de l'agriculture, de l'administration civile, de l'instruction publique et des travaux publics.

Après une analyse minutieuse des différents budgets provinciaux, leurs recettes et leurs dépenses ont été classifiées sous différents groupes identiques pour chacune des provinces; cette classification parut pour la première fois dans l'Annuaire de 1919. Chaque item des recettes ou déboursés a été classifié sous un en-tête approprié et suivant une terminologie uniforme. Ces états permettent de se rendre compte des montants reçus et dépensés chaque année, de leur provenance ou de leur fin, suivant le cas, pour chaque province et pour toutes les provinces collectivement. On trouve dans l'Annuaire de 1921, pp. 700-705, les chiffres correspondants de 1916 à 1920, dans l'Annuaire de 1922-23, pp. 813-815, ceux de 1921 et dans l'Annuaire de 1927-28, pp. 860-867, ceux de 1922-26.

Le Bureau procède actuellement à une analyse plus détaillée des finances provinciales, y compris les comptes au capital, les comptes en fiducie ainsi que les dépenses et les revenus ordinaires. Cette analyse est basée sur une classification uniforme adoptée à une conférence tenue en 1933 entre les représentants des trésoreries provinciales et le Bureau Fédéral de la Statistique.

Les données pour 1934 sont indiquées sous cette nouvelle classification uniforme aux pages 892-895 de l'Annuaire de 1936. Celles de 1935 ne sont pas disponibles pour des raisons décrites au dernier paragraphe de cette page.

Sous-section 1.—Recettes et dépenses provinciales.

Recettes et dépenses ordinaires.—Le total des revenus et des dépenses ordinaires des provinces pendant les années fiscales individuelles paraît au tableau 25, pp. 881-882, pour les années de recensement de 1871-1911 et pour chacune des années 1916-34. Les tableaux 26 et 27 aux pages 892-895 de l'Annuaire de 1936, donnent en détail les revenus et les dépenses ordinaires pour la dernière année connue, 1934. Pendant que les revenus se sont accrus rapidement au cours de la période indiquée au tableau 25, les dépenses ont augmenté plus rapidement. Depuis 1916, c'est-à-dire dans le court espace de 18 ans, les revenus globaux des provinces se sont accrus de 251 p.c. en même temps que leurs dépenses ordinaires augmentaient de 304 p.c.

La Banque du Canada a été priée de dresser des rapports spéciaux sur l'état financier des provinces de l'Ouest, et a cru bon de reviser la méthode de classification adoptée par le Bureau Fédéral de la Statistique pour la préparation des "Statistiques Financières des Gouvernements Provinciaux". Après consultation entre les officiers du Bureau et ceux de la Banque il a été jugé préférable d'établir les statistiques de 1935 et des années postérieures d'après la méthode originale en attendant la nomination de la Commission Royale projetée pour étudier la taxation